

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

CHAPITRE 43

**MINISTERE
DE LA PROMOTION DE LA
FEMME ET DE LA FAMILLE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 571: PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	11
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	14
2.2.	PROGRAMME 572: DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE	18
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	19
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	19
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	20
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	22
2.3.	PROGRAMME 573: DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE DU SOUS-SECTEUR FEMME ET FAMILLE	26
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	28
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	28
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	30
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	35

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	36
3.2.	LEÇONS APPRISES	37
3.3.	PERSPECTIVES	38

NOTE EXPLICATIVE

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013. Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) à l'atteinte des objectifs globaux de la Vision et du DSCE est celle d'assurer la promotion de la femme et du genre ainsi que la promotion et la protection de la famille et des droits de l'enfant. Elle met l'accent prioritairement sur la nécessité de promouvoir « une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome ; une famille stable et harmonieuse », en vue de « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, dans le cadre du renforcement des ressources humaines du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique».

A cet effet, les priorités nationales consistent à :

- promouvoir la femme et la dimension genre dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- assurer la protection et le développement de la famille comme institution sociale ;
- assurer la protection et la promotion des droits de l'enfant.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.

A ce titre, il est chargé :

- de veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- de veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités ;
- d'étudier et de soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme ... dans tous les secteurs d'activités ;
- d'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille ;
- d'étudier et de proposer les mesures visant à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour la Femme (ONU-FEMMES), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ainsi qu'avec toutes les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme.

Il exerce la tutelle sur les structures de formation féminine, à l'exclusion des établissements relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte ci-après :

- **l'évaluation à mi-parcours des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD).** Dans ce cadre, le Gouvernement a engagé des efforts visant à améliorer les résultats de cette évaluation dans tous les secteurs concernés. En ce qui concerne la promotion de la femme, il s'est agi pour le MINPROFF de :

- poursuivre la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) par le renforcement des mesures visant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de leur pleine participation au développement socioéconomique et politique du Cameroun ;

- poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive afin de permettre à la femme d'accéder aux ressources productives telles que la terre, le financement, etc.

- mener, avec l'appui des partenaires au développement et des organisations de la société civile intéressées, des actions de mobilisation sociale sur la thématique de la participation politique des femmes, en cohérence avec le calendrier politique national et les trois consultations électorales programmées ;

- s'assurer de la prise en compte du genre dans tous les processus électoraux en s'appuyant sur la Stratégie Genre d'Elections Cameroon (ELECAM) et en application de la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Électoral, laquelle a fait de la prise en compte du genre une obligation légale dans la composition des listes électorales au Cameroun ;

- **les menaces de fragilisation et de désintégration de la famille.** Depuis quelques temps en effet, la famille, cellule de base de la société, est menacée d'effritement du fait de la perte de certaines valeurs morales, sociales et culturelles. A cela s'ajoutent l'apparition des phénomènes sociaux émergents et l'insuffisance de l'offre des services sociaux de base. Les conséquences sont entre autres : l'affaiblissement du rôle social de la famille, la faible contribution des familles à la production et à la création des richesses nationales, l'aggravation des inégalités et des conflits au sein des familles, l'accroissement des conflits conjugaux, l'apparition de phénomènes sociaux émergents et de nouveaux types de familles, les addictions à l'alcool, aux drogues diverses et les autres formes de déviances ;

- **la mise en place des nouvelles structures.** En effet, à la faveur du décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du MINPROFF, il a fallu mettre sur pied des structures qui prennent en compte les missions de promotion et de protection des droits de l'enfant assignées à ce département ministériel. Cette nouvelle organisation a nécessité en outre le déploiement et l'imprégnation des personnels issus de l'opération spéciale de recrutement de 25 000 jeunes diplômés à la Fonction Publique et affectés au MINPROFF ;

- **l'application du décret n°2012/079 du 09 mars 2012 fixant Régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la Solde.** Cette réforme a exigé du MINPROFF l'actualisation du site SIGIPES et la remise à niveau des responsables en matière de traitement des dossiers de carrière et de la solde des personnels relevant de ce département ministériel. Dans cette perspective, il a fallu mener des activités de recensement visant la maîtrise des effectifs et de la masse salariale du MINPROFF.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

D'autres faits majeurs sont à relever parce qu'ayant influencé la mise en œuvre des programmes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille au cours de l'année 2013. On pourrait citer, entre autres :

- l'entrée en vigueur du budget programme et la nécessité pour tous les secteurs de s'adapter à ce nouveau paradigme marquant la fin du budget des moyens ;
- la poursuite du déploiement des services du MINPROFF sur l'ensemble du territoire national, notamment par la mise en place des Services Déconcentrés, la création de nouvelles structures d'encadrement de la femme telles que les Centres de Promotion de la Femme (CPF), les Centres de Technologies Appropriées (CTA) et les Unités Polyvalentes de Transformation (UPT) lui permettant de maîtriser la chaîne des valeurs (de la production à la commercialisation) ;
- l'évolution peu dynamique du budget du MINPROFF ;
- le déficit d'espace de travail, tant au niveau des Services Centraux que des Services Déconcentrés.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 571

PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

Responsable du programme

ABESSOLO ASSEKO Calice
Directeur de la Promotion Sociale de la Femme

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	promouvoir la dimension genre dans tous les secteurs de la vie nationale	
Indicateur	Intitulé:	L'indice d'inégalité du genre, Nombre de CPF et CTA construits, équipés et fonctionnels ;
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	80.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	120.0
	Année cible:	2015
Indicateur	Intitulé:	l'Indice d'Inégalité de Genre
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	69.0
	Année de référence:	2011
	Valeur Cible	50.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: INSTITUTIONALISATION DU GENRE Action 02: RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES Action 03: RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE NATIONALE EN STRUCTURES D'ENCADREMENT DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 600 863 000	CP 2 226 863 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	ABESSOLO ASSEKO Calice, Directeur de la Promotion Sociale de la Femme	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 571 du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a été exécuté dans un contexte marqué, au plan international, par l'évaluation à mi-parcours des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'effort du Gouvernement en vue d'améliorer les résultats de cette évaluation.

Au plan national, le contexte était marqué par :

- la mise en œuvre du DSCE, cadre stratégique de référence en matière de développement socio économique ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive afin de permettre à la femme d'accéder aux ressources productives telles que la terre, le financement, etc;
- l'entrée en vigueur du budget programme et l'adaptation des secteurs à ce nouveau paradigme marquant la fin du budget des moyens ;
- un calendrier politique national chargé, sanctionné par trois consultations électorales, ce qui s'est traduit par des actions de mobilisation sociale croisées du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, des partenaires au développement et des organisations de la société civile sensibles à la thématique de la participation politique des femmes ;
- l'adoption de la Stratégie Genre d'ELECAM, destinée à servir de cadre d'orientation pour la prise en compte du genre dans les processus électoraux ;

- l'adoption de la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral qui fait de la prise en compte du genre une obligation légale dans la composition des listes électorales au Cameroun, disposition ayant entraîné la disqualification des listes sans candidature féminine ;
- la mise en place du tout premier Sénat et la nécessité de prendre en compte les nouvelles exigences budgétaires liées au fonctionnement d'un Parlement devenu bicaméral;

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif général de ce programme était de promouvoir la dimension Genre dans tous les secteurs de la vie nationale. L'indicateur se définissait en termes de réduction de l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) qui est construit à partir de trois principes : la santé de la reproduction, l'autonomisation, le marché de l'emploi, répartis en cinq indicateurs : mortalité maternelle, fécondité des adolescentes, niveau d'instruction, représentation parlementaire, taux de participation de la population active. Il était de 0,639, selon le Rapport sur le Développement Humain publié par le PNUD.

Au 31 décembre 2013, cet objectif n'est atteint que partiellement. Le taux de participation des femmes au Parlement, par exemple, a atteint 31,11%, situant le Cameroun au-dessus des **30%** requis ; la parité filles/garçons est presque atteinte pour la tranche d'âge de 6-11 ans (82,1% pour les filles, et 83,0 pour les garçons.)

Toutefois, les résultats obtenus, bien que satisfaisants à la norme mondiale de 30% fixée par la Conférence Internationale sur les Femmes (Beijing 1995), restent en deca des 50% préconisés par la politique genre de l'Union Africaine, notamment en ce qui concerne la participation à la direction publique et/ou à la prise des décisions, où le taux de représentation féminine est de 0,9% selon EDS MICS (2011). Ceci est en marge de l'intention et de la volonté politique exprimée dans la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

De même, si la représentation parlementaire donne satisfaction, ce n'est pas le cas des autres principes de construction de l'IIG que sont la santé de la reproduction, l'autonomisation, et le marché de l'emploi.

Et, d'une manière générale, l'appropriation institutionnelle du genre restait insuffisante, faute d'un cadre formel d'orientation assignable à l'ensemble des administrations, appuyé par un mécanisme de suivi de proximité à même d'impulser une dynamique de changement au sein des secteurs. La Politique Nationale Genre, adoptée en 2014, aurait pu constituer ce maillon qui faisait défaut au cours de l'exercice 2013.

Enfin, la mise en œuvre du programme n'a pas permis de résorber définitivement le phénomène tentaculaire et fort complexe des violences faites aux femmes au rang desquelles les mutilations génitales féminines, même s'il faut reconnaître qu'une évaluation de la prévalence de ce fléau n'a plus eu lieu après la publication des résultats de l'EDS MICS.

La présente évaluation permet de tirer des leçons de ce passé et d'envisager des mesures collectives allant dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes pour l'émergence du Cameroun.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	1 159 245 623 FCFA	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	70%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 759 887 297	CP 2 385 887 297
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -159 024 297	Ecart CP -159 024 297
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 671 735 030	CP 2 096 816 087
TAUX DE CONSOMMATION	96,81 %	87,88 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le taux de réalisation du programme est le reflet des efforts consentis dans le cadre d'une démarche participative et multisectorielle. Dans ses aspects positifs, ce taux traduit l'intensité acquise par le plaidoyer et la sensibilisation en vue d'un meilleur positionnement des femmes dans les instances décisionnelles, le resserrement des partenariats inter et intra sectoriels en faveur de l'égalité de genre, marqué par la signature de la mise en œuvre des plates-formes d'actions communes avec les partenaires de la Société Civile. Dans ce cadre, il convient de souligner l'entrée en vigueur d'un nouveau cycle de coopération entre le Gouvernement et UNFPA retenant parmi les composantes la promotion du genre et la lutte contre les violences basées sur le genre. La signature d'une lettre d'accord avec ONU-FEMMES a été un élément de force dans la poursuite de l'objectif de l'action, de même que l'impact social et institutionnel des journées commémoratives dédiées à la femme dont la Journée Internationale de la Femme qui bénéficie de l'implication personnelle de la Première Dame du Cameroun et de la Journée Mondiale de la Femme Rurale, qui permet de mettre en exergue l'importante contribution de cette couche défavorisée à la sécurité alimentaire. Dans ses aspects déficitaires, le taux de réalisation du programme se laisse appréhender comme un des corollaires de l'insuffisance des ressources budgétaires dont souffre le Ministère en général, corollaire aussi de la nature des discriminations du genre enracinées dans les réalités socio-anthropologiques surannées qui bénéficient encore, dans bien des communautés, d'une organisation sociale patriarcale.	
PERSPECTIVES 2014	- L'implémentation de la Politique Nationale Genre, sur la base de son Plan d'Actions multisectoriel ; - le développement institutionnel en vue de l'intensification de la lutte contre les VBG, pratiques culturelles préjudiciables à la santé et au bien être des femmes ; - l'intensification du plaidoyer en direction du Parlement et des autres instances stratégiques de la Nation pour le respect des droits de la femme ; - la négociation et la mise en œuvre de nouveaux cadres de partenariat, dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de la femme ; - la facilitation de l'insertion des femmes et des groupes défavorisés (femmes rurales, jeunes filles) dans le marché de l'emploi et dans tous les circuits économiques ; - l'appui à la femme rurale par la distribution du matériel agricole et l'octroi des subventions aux associations féminines ; - la contribution à la protection de l'environnement à travers l'adaptation aux changements climatiques, le reboisement et la lutte contre la désertification ; - l'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 INSTITUTIONALISATION DU GENRE								
OBJECTIF	Assurer le plein épanouissement de la femme dans la société à travers la création d'un environnement socio juridique favorable à l'exercice de ses droits humains et citoyens							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de femmes dans les instances de décision et dans les postes électifs				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 136.5%, soit une progression de 17,11 points	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		12.5					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		14.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		19,11 % de femmes au Parlement					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	238 820 000	238 820 000	238 686 156	238 686 156	216 019 225	216 019 225	90,5 %	90,5 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Directives du PM du Conseil de Cabinet; - mise en place du SENAT ; élections municipales et législatives.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Elaboration d'une Politique Nationale du Genre ; - intensification du plaidoyer en direction des partis politiques et du grand public pour une meilleure représentativité des femmes dans la vie publique ; - publication d'un Manuel de formation politique des femmes ; - vulgarisation du Manuel de formation politique des femmes sur l'ensemble du territoire national ; - vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre les VBG et les MGF ; - tenue de deux séances de concertation avec les leaders musulmans en vue d'une prise en charge concertée des VBG ; - vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme dans le cadre des journées commémoratives dédiées à la femme (causeries éducatives, cliniques socio juridiques, conférences, prêches) ; signature des plateformes d'actions communes pour la promotion et la protection des droits de la femme entre le Ministère et les partenaires sociaux (CIDIMUC, CIPCRE, SOCAPED) ;							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Circulaire du Président de la République prescrivant la prise en compte du genre dans la préparation du budget de l'État ; - intensification du plaidoyer en direction des leaders politiques et du grand public en vue d'une meilleure représentation des femmes dans la vie politique et publique ; - résultats obtenus supérieurs aux prévisions budgétaires.							
Perspectives 2014	- Opérationnalisation de la PNG par l'adoption d'un plan d'actions multisectoriel ; - poursuite du plaidoyer en direction des partis politiques et du grand public pour une meilleure représentativité des femmes dans la vie publique ; - vulgarisation du Manuel de formation politique des femmes; - organisation des sessions de formation politique des femmes ; - opérationnalisation du Comité Consultatif de Suivi du Genre ; - effectivité de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes sectoriels ; amélioration de la formulation de l'indicateur de l'Action 1, pour le rendre davantage mesurable et spécifique.							

Action 02 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES

OBJECTIF	Faire de la femme un acteur clé du developpement économique								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de femmes entrepreneurs suivies				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 29%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		2453.0						
	Année cible:		2013						
	Valeur Cible		3500.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1047						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 560 543 000	1 560 543 000	1 719 725 249	1 719 725 249	1 619 292 368	1 617 662 368	94,16 %	94,07 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Classement peu honorable du Cameroun dans le rapport « DOING BUSINESS 2014 » de la Banque Mondiale: le pays est passé de la 162^{ème} place sur 185 pays classés à 168^{ème} sur 189. - 39,9% de la population totale est pauvre et les hommes (39,5%) en général sont moins pauvres que les femmes (40,2%), (TBS 3, INS) ; - les femmes en général et les femmes rurales en particulier ont plus de difficultés à créer ou à développer leurs affaires du fait d'un climat des affaires globalement moins favorable, sur la base d'une étude commandée par le BIT en 2013 ; - coûts élevés supportés par les entreprises pour le respect de la discipline fiscale ; - complexité des procédures.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 81 groupes de femmes et 45 GICs ont bénéficié du matériel agricole ; 788 groupes de femmes ont reçu des semences améliorées et 91 réseaux d'associations de femmes ont reçu 20 tonnes d'engrais ; - formation de près 3 562 femmes et 66 leaders d'associations ainsi que de 97 femmes chefs d'entreprises en montage et gestion des projets; - formation de 60 filles mères et filles libres en gestion des activités génératrices de revenus ; - formation de 8 450 femmes rurales en techniques modernes de production, de transformation et de conservation des produits agropastoraux et techniques de commercialisation et la sensibilisation de 459 femmes aux techniques modernes de production ; - sensibilisation de 60 associations de femmes à la lutte contre la désertification dans les Régions de l'Adamaoua, du Centre et du Nord et mise en terre de 1100 arbres ; - octroi des subventions à 140 groupes de femmes pour un montant global de 60.000.000 de francs CFA ;appui à l'organisation des foires expositions par les associations féminines ; - sensibilisation de 426 associations de femmes à la mutation des GIC en coopératives et formation de 500 femmes rurales en gestion des coopératives.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Résultats obtenus supérieurs aux prévisions.								

Perspectives 2014	- Poursuite de l'accroissement des capacités managériales dans les structures d'encadrement de proximité des femmes ; - - facilitation de l'insertion des femmes et des groupes défavorisés (femmes rurales, jeunes filles) dans le marché de l'emploi et dans tous les circuits économiques ; - - formation au montage des projets et aux techniques modernes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agropastoraux ; - - appui à la femme rurale par la distribution du matériel agricole et octroi des subventions aux associations féminines ; - - mise en œuvre du cadre de collaboration MINEFOP/MINPROFF pour l'insertion socioéconomique des femmes et des filles ; - - contribution à la protection de l'environnement à travers l'adaptation aux changements climatiques, le reboisement et la lutte contre la désertification ; - - appui à la mise en place des coopératives par les groupes de femmes ; - l'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin.
-------------------	---

Action 03 RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE NATIONALE EN STRUCTURES D'ENCADREMENT DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE								
OBJECTIF	Accroitre le nombre d'UTS créées et opérationnelles							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'UTS construits et équipés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 38%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		90.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		124.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		13					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	801 500 000	427 500 000	801 475 892	427 475 892	836 423 437	263 134 494	104,36 %	61,56 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est mise en œuvre dans un environnement influencé par la construction du bâtiment SS/R+3 à usage de bureaux du MINPROFF , qui depuis 2 ans consomme la moitié du BIP alloué au Ministère . En outre , l'insuffisance des ressources budgétaires ne permet pas au MINPROFF de construire un bon nombre de CPF pour satisfaire les besoins exprimés par la cible.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Réhabilitation du CPF de Yaoundé 5^{ème} et de Bikok ; - achèvement de la construction du CPF de Douala 5^{ème} ; - poursuite de la construction du CPF de Dschang ; - extension du fumoir de l'Unité Polyvalente de Transformation de Ngaoundéré .							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La totalité des crédits prévus pour cette action a été utilisée pour la réalisation des activités programmées en 2013.							
Perspectives 2014	En perspective, si les ressources allouées au BIP le permettent ,le MINPROFF se propose de construire et d'équiper 34 CPF à l'horizon 2015							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 572

DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE

Responsable du programme

AKEUM Pierre Marie
Directeur du Bien- Etre de la Famille

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Contribuer au développement et au renforcement de la famille comme institution sociale	
Indicateur	Intitulé:	Taux de divorces ;
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	12.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	10.0
Indicateur	Année cible:	2015
	Intitulé:	Taux de ménages pauvres ;
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	40.0
	Année de référence:	2012
Indicateur	Valeur Cible	32.0
	Année cible:	2015
	Intitulé:	Taux actuel de séroprévalence VIH/SIDA ;
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	7.0
Indicateur	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	5.0
	Année cible:	2015
Indicateur	Intitulé:	Document de Politique Nationale de la Famille disponible.
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	1.0
Indicateur	Année cible:	2015
	Intitulé:	Proportion de familles stables et harmonieuses ; -Taux d'unions légales ;
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	70.0
	Année de référence:	2012
Indicateur	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	EDUCATION PRÉNUPTIALE, MATRIMONIALE, FAMILIALE
	Action 02:	MISE EN ŒUVRE DU PLAN SECTORIEL « FEMME FAMILLE » DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA
	Action 03:	PROMOTION DES DROITS DE LA FAMILLE
DOTATIONS INITIALES	AE	CP
	843 695 000	843 695 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	AKEUM Pierre Marie, Directeur du Bien- Etre de la Famille	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 572 du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a été exécuté dans un contexte général où la famille est soumise à de nombreuses influences qui favorisent sa fragilisation et la menacent de désintégration, toutes choses susceptibles de compromettre la cohésion et la stabilité familiale et sociale.

Les causes de cette fragilisation se retrouvent dans l'effritement de la cohésion familiale,

l'insuffisance de l'offre des services sociaux de base et la perte des valeurs morales et socioculturelles.

Les conséquences en sont :

- l'affaiblissement du rôle social de la famille ;
- l'aggravation des inégalités et des conflits au sein des familles ;
- l'apparition de nouveaux types de familles, notamment l'augmentation des familles monoparentales ;
- la faible contribution des familles à la production et à la création des richesses nationales ;
- l'accroissement des conflits conjugaux ;
- l'alcoolisme, la consommation des drogues et les autres déviations.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif du programme 572 était de contribuer au développement et au renforcement de la famille comme institution sociale. Il s'agissait de prévenir des dysfonctionnements au sein des couples et des familles, d'atténuer les effets néfastes de la pauvreté au sein des familles, de contribuer à la lutte contre le VIH SIDA et de créer une synergie d'actions des parties prenantes en matière de promotion et de protection de la famille et des droits de l'enfant.

Les actions menées en 2013 ont contribué à l'atteinte de l'objectif intermédiaire. En effet, la mise en œuvre du Programme d'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale a permis de renforcer les capacités des responsables du MINPROFF, d'informer, sensibiliser et accompagner les couples vivant en union libre en vue de la légalisation de leur union.

En outre, de nombreuses personnes et familles à revenus limités ont bénéficié d'appuis pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, des supports de sensibilisation aux droits de la famille ont été produits et vulgarisés.

Malgré les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs du programme, l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières n'a pas favorisé la réalisation de la performance dont le taux est globalement estimé à 17,3% en 2013.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	18 659 familles sensibilisées	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 836 332 536	CP 836 332 536
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 7 362 464	Ecart CP 7 362 464
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 767 035 971	CP 767 035 971
TAUX DE CONSOMMATION	91,71 %	91,71 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce résultat s'explique par : - une budgétisation élevée des activités à faible incidence sur l'objectif général du programme ; - la non prise en compte dans le taux de réalisation de l'indicateur, des activités relevant de la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le VIH-SIDA, en raison de sa capitalisation par le secteur initiateur, en l'occurrence le MINSANTE	
PERSPECTIVES 2014	Poursuite de la mise en œuvre du programme d'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ; - intensification de l'accompagnement des couples et familles aux prises avec les problèmes sociaux ; - production et vulgarisation de supports de sensibilisation sur les droits de la famille ; - renforcement des capacités des intervenants en matière de prise en charge des problèmes de la famille et des droits de l'enfant ; - réalisation d'études sur la promotion de la famille et des droits de l'enfant ; - sensibilisation des familles et communautés au respect des droits de l'enfant.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 EDUCATION PRÉNUPTIALE, MATRIMONIALE, FAMILIALE								
OBJECTIF	Contribuer à la perennisation de l'institution famille							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'union légal				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE soit une progression de 20%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		42.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		72% (2% en plus des 70% de 2012 (valeur cible en 2012)					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	90 800 000	90 800 000	83 439 088	83 439 088	67 444 088	67 444 088	80,83 %	80,83 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action 01 a été mise en œuvre dans un contexte général où la famille subit de nombreuses influences entre autres des effets de la mondialisation et de l'évolution naturelle inhérente à toute société. Cette influence extérieure aura favorisé sa fragilisation , compromettant ainsi sa cohésion et la stabilité familiale et sociale d'une manière générale. Par ailleurs, le nombre élevé de couples vivant en union libre, la méconnaissance par les membres de la famille de leurs droits et devoirs en plus de la perte des valeurs familiales essentielles aggravent cette situation déjà précaire avec pour conséquence une augmentation significative du nombre de conflits conjugaux, familiaux et d'unions libres.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Organisation de sessions de préparation au mariage à l' intention de 12 500 hommes et femmes vivant en union libre, suivies de la légalisation de leurs unions à travers les célébrations collectives de 6250 mariages ; - sensibilisation de 512 personnes et familles à l'importance des actes d'état civil ; - - sensibilisation de 1300 familles aux violences faites aux femmes et aux jeunes filles ; - écoute, conseil et médiation conjugale, d'union libre et familiale en faveur de 8 579 hommes, femmes et enfants.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Ce résultat s'explique notamment par le fait que près de 30% de ressources allouées pour la mise en œuvre de l'action, ont été consacrés aux activités de sensibilisation aux droits et devoirs des membres des familles du fait de son importance pour l'atteinte des objectifs du programme 572.							
Perspectives 2014	- Edition et vulgarisation des supports thématiques de mise en œuvre du programme d'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ; - édition et vulgarisation du Guide de l'École des Parents ; - production et vulgarisation du Guide de médiation et de thérapie conjugale et familiale ; - poursuite du renforcement des capacités des responsables du MINPROFF sur l'accompagnement des familles aux prises avec les problèmes sociaux ; - poursuite de la sensibilisation des couples vivant en union libre à l'importance du mariage ; organisation des célébrations collectives de 7000 mariages.							

Action 02**MISE EN ŒUVRE DU PLAN SECTORIEL « FEMME FAMILLE » DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA**

OBJECTIF	Contribuer à la prévention VIH/SIDA en milieu "femme et famille" et à la prise en charge psychosociale des personnes infectées et des familles affectées.							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de familles, groupe, associations et communautés sensibilisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 3,35%	
	Unité de mesure		Mlr					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		18.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		18 144					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
					0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)								
Perspectives 2014								

Action 03 PROMOTION DES DROITS DE LA FAMILLE

OBJECTIF	Promouvoir et protéger les droits de la famille et de l'enfant par la vulgarisation des textes juridiques nationaux et internationaux au sein des familles et des communautés								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de familles camerounaises bénéficiaires de l'éducation sur les droits des familles, les droits des enfants et des droits et devoirs patrimoniaux				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		Mln						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2013						
	Valeur Cible		4.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	752 895 000	752 895 000	752 893 448	752 893 448	699 591 883	699 591 883	92,92 %	92,92 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'Action 02 a été mise en œuvre dans un contexte général influencé par les effets de la mondialisation notamment l'avènement des réformes dans tous les domaines, y compris la promotion et la protection des droits de l'enfant. Les constats étant entre autres la méconnaissance des droits de l'enfant par les parents et les éducateurs, la faible appropriation des principaux instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme par les principaux intervenants et la persistance des pesanteurs socioculturelles.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Aides et secours à 300 élèves et étudiants issus des familles pauvres à travers les stages de vacances dans les Services Centraux et Déconcentrés du MINPROFF; - appuis financiers à 507 personnes et familles indigentes en vue de mettre sur pied des activités génératrices de revenus et d'améliorer leurs conditions de vie ; - sensibilisation de 428 femmes et 41 hommes à l'humanisation de certains rites de veuvage, aux droits de l'homme et à la protection des droits des veuves ; - sensibilisation de 17 485 femmes et familles à la prévention du VIH, des IST et à la PTME ; - sensibilisation de 616 femmes enceintes à l'importance de la consultation prénatale et néonatale ; - sensibilisation de 103 apprenantes des Centres de Promotion de la Femme à l'hygiène corporelle et à la santé de la reproduction ; - sensibilisation de 364 femmes et 48 hommes à la prévention et aux conséquences des maladies cardiovasculaires ; - sensibilisation de 1034 personnes aux droits de l'enfant, à l'importance des relations parents-enfants et à la promotion des valeurs familiales essentielles.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce résultat s'explique notamment par l'appui à l'élaboration des rapports de mise en œuvre des principaux instruments de protection des droits de l'enfant. Il aura été un élément essentiel pour la réalisation de l'objectif de cette action. Par ailleurs, la commémoration de la Journée Internationale de la Famille aura donné l'opportunité pour la vulgarisation des droits de l'enfant et la promotion des valeurs familiales essentielles, également favorables à la réalisation de l'objectif. Il est nécessaire de reconnaître toutefois que l'utilisation des ressources financières pour des activités autres que celles préalablement budgétisées, aura néanmoins réduit l'optimisation des résultats escomptés.								

Perspectives 2014	Production et vulgarisation des supports sur les droits de la famille, des veuves et des enfants ; - élaboration de la stratégie de promotion et de protection des droits de l'enfant ; - poursuite du renforcement des capacités des responsables des Services Centraux et Déconcentrés du MINPROFF, ainsi que des OSC et OBC sur les stratégies de promotion et de protection des droits de l'enfant ; - finalisation de l'étude anthropologique sur les pratiques socioculturelles néfastes affectant la protection de l'enfant ; - appui des familles à l'établissement des actes de naissance ; - lutte contre la traite des enfants et leur exploitation à des fins commerciales ; - réalisation d'une étude sur les structures d'encadrement de la petite enfance (crèches et haltes-garderies).
-------------------	--

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 573

DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE DU
SOUS-SECTEUR FEMME ET FAMILLE

Responsable du programme

NDZANA BILOA Alain Symphorien
Directeur des Affaires Générales

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Renforcer les capacités institutionnelles en matière de promotion de la femme et de la famille	
Indicateur	Intitulé:	Documents de planification disponibles
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	1.0
Indicateur	Année cible:	2012
	Intitulé:	Quantité de matériels roulants acquis
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2012
Indicateur	Valeur Cible	63.0
	Année cible:	2015
	Intitulé:	Bâtiments construits, réhabilités et équipés
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	40.0
Indicateur	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2015
	Intitulé:	Nombre de lots de matériels acquis
	Unité de mesure	nb
Indicateur	Valeur de référence:	60.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	120.0
	Année cible:	2015
	Intitulé:	Bâtiment R+3 pour les Services Centraux construit
Indicateur	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	1.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: TRAITEMENT SALARIAL, LA GESTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL Action 02: INSPECTION DES SERVICES ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Action 03: SUPERVISION ET COORDINATION DES SERVICES Action 04: PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION Action 05: CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 382 443 000	CP 1 382 442 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NDZANA BILOA Alain Symphorien, Directeur des Affaires Générales	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 573 a été mis en œuvre dans un environnement influencé par :

- la mise en place des nouvelles structures découlant du décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du MINPROFF ;
- le déploiement des personnels issus de l'opération spéciale de recrutement de 25 000 jeunes diplômés et affectés au MINPROFF ;
- la réforme des marchés publics, avec la nécessité de renforcer les capacités des personnels du MINPROFF sur les nouvelles règles de passation des marchés ;
- l'évolution peu dynamique du budget du MINPROFF ;
- l'application du décret n°2012/079 du 09 mars 2012 fixant Régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la Solde ;
- la poursuite du déploiement des services du MINPROFF sur l'ensemble du territoire national ;
- un déficit d'espace de travail, tant au niveau des Services Centraux que des Services Déconcentrés.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

Le programme support du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille avait pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles en matière de promotion de la femme et de la famille. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif majeur, il a été retenu comme indicateur, le taux de réalisation des activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille dont la cible en 2015 a été fixée à 95%.

Au terme de l'année 2013 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes du département ministériel, il apparaît un taux de réalisation des activités annuelles qui avoisine les 87%, ce qui permet au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, dès la première année de mise en œuvre de son programme budgétaire triennal, de se rapprocher de la cible projetée dès le départ, d'où un taux de réalisation de l'indicateur de 88%.

Cette performance a été possible grâce, notamment, au renforcement de la coordination stratégique avec la tenue de la troisième Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux et Déconcentrés, le renforcement des effectifs du MINPROFF, l'appropriation progressive des techniques de la Gestion Axée sur les Résultats et le début de la réalisation effective des programmes.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	80% (de réalisation des activités du MINPROFF)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 230 781 167	CP 1 230 780 167
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 151 661 833	Ecart CP 151 661 833
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 118 750 054	CP 1 111 048 860
TAUX DE CONSOMMATION	90,9 %	90,27 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	L'atteinte des résultats du programme a été possible grâce notamment : - au renforcement de la coordination stratégique au sein du Département ministériel ; - à la répartition et à l'utilisation plus judicieuse des moyens affectés aux différents programmes ; - le suivi et l'évaluation mensuels de la mise en œuvre des actions des programmes. Les ressources du programme 573 ont été utilisées pour la mise en œuvre des 5 actions du programme. Pour les ressources humaines et au regard du caractère transversal des activités du programme, elles ont appuyé de manière efficace, la mise en œuvre des actions des 2 programmes opérationnels. On note également une utilisation judicieuse des ressources financières qui, consommées à 92,14%, ont permis de réaliser 88% de l'objectif.	
PERSPECTIVES 2014	Le programme 573 est le programme support du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille. A ce titre, et, comme dans les autres départements ministériels, il prend en charge l'ensemble des fonctions de soutien nécessaires à l'accompagnement juridique et logistique des programmes à vocation opérationnelle. Il apparaît donc une nécessité dès 2014, d'harmoniser la présentation et le contenu du programme 573 avec les programmes supports des autres chapitres budgétaires. Il serait également nécessaire de mettre en place, un cadre de pilotage de la performance conforme aux exigences de la nouvelle démarche de gestion publique axée sur les résultats.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 TRAITEMENT SALARIAL,LA GESTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL								
OBJECTIF	Renforcer les capacités des personnels du MINPROFF et opérationnaliser le SIGIPES							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de Personnel formé				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.2					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		397					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	656 639 267	656 639 000	492 376 912	492 376 645	425 189 257	425 164 231	86,35 %	86,35 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Création de nouveaux postes de travail dans le cadre organique qui découle du décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 ; - insuffisance qualitative et quantitative du personnel ; - insuffisance de l'espace de travail au niveau des Services Centraux et Déconcentrés.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Renforcement des capacités de personnels à l'ENAM ; - opérationnalisation du site SIGIPES du MINPROFF ; - assainissement des fichiers soldes et personnels du MINPROFF ; - élaboration du cadre organique.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Renforcement des capacités de 179 personnels ; - redéploiement des personnels du MINPROFF.							
Perspectives 2014	Poursuite du renforcement des capacités des personnels ; - poursuite du plaidoyer en vue du renforcement des effectifs.							

Action 02 INSPECTION DES SERVICES ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Mener des activités liées à l'information,à la sensibilisation, à l'évaluation des performances et à des proposition visant à sanctionner les actes de corruption avérés								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de missions d'nspections effectuées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		40.0						
	Année cible:		2017						
	Valeur Cible		200.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		60						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	69 091 000	69 091 000	66 522 811	66 522 811	60 601 730	60 601 730	91,1 %	91,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le contexte actuel de Gestion Axée sur la Performance impose une mutation profonde des services d'audit et de contrôle interne, ainsi que des techniques et de la démarche globale de contrôle.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 4 missions d'inspection et de contrôle des services réalisées dans les Régions du Centre, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest ; - 2 missions de sensibilisation et d'information du personnel et des partenaires du MINPROFF en matière de lutte contre la corruption dans les Régions de l'Est et de l'Ouest ; - suivi de l'Initiative à Résultats Rapides (IRR) dans les Centres de Promotion de la Femme de Yaoundé I, Yaoundé II, Yaoundé III et dans le Centre de Promotion de la Femme d'Akwa (Douala) ; - production des rapports.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La totalité des ressources prévues pour cette action a été utilisée pour la réalisation des activités programmées. Il s'est agi pour l'essentiel des contrôles ordinaires (mission d'inspection et IRR)								
Perspectives 2014	- Renforcer les capacités techniques de l'Inspection Générale, en lien avec le contexte de la réforme budgétaire en cours; augmenter le nombre de missions d'inspection et de contrôle effectuées sur le terrain.								

Action 03 SUPERVISION ET COORDINATION DES SERVICES

OBJECTIF	Constituer un gage de l'efficacité de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière de promotion et de la femme, de la famille et de la protection des droits de l'enfant.								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de réunions de coordination tenues				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 88,8%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		70.0						
	Année cible:		2015						
	Valeur Cible		90.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	559 880 733	559 880 000	575 759 927	575 759 194	537 090 819	534 014 651	93,28 %	92,75 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Le lancement en 2013 du Budget Programme a nécessité en plus de la coordination administrative classique, la mise en place d'un système d'évaluation régulière de la Feuille de Route.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Tenue de la Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux, Déconcentrés et des Unités Techniques Spécialisées ; - tenue de 48 réunions hebdomadaires de coordination ; - suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route ; - suivi de la mise en œuvre du plan d'actions ministériel.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat du programme a été possible grâce, principalement, au renforcement de la coordination stratégique et à l'évaluation régulière de la Feuille de Route et du Plan d'Actions du MINPROFF. Les ressources affectées ont été utilisées pour les activités du programme support et parfois, en appui aux programmes opérationnels								
Perspectives 2014	- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur informatique ; - création et mise en ligne du Site Web ; - optimisation de l'Intranet ; - maintenance et sécurisation du Système d'Informations.								

Action 04 PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

OBJECTIF	Rendre opérationnel la chaîne PPBS								
Indicateur	Intitulé:		CDMT, PIP et stratégie du domaine, vulgarisé et mise en oeuvre				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 83,3%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2017						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	96 832 000	96 832 000	86 577 236	86 577 236	86 889 836	82 289 836	100,36 %	95,05 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le contexte de mise en œuvre de cette action est marqué par : - l'opérationnalisation du budget programme au MINPROFF ; - les difficultés d'appropriation du budget programme ; - la mise en place effective des structures découlant du décret n°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- élaboration de la Stratégie à périmètre ministériel ; - élaboration du Plan d'Actions Prioritaires ; - élaboration de la Feuille de Route ministérielle ; - élaboration et suivi du Plan d'Actions ministériel ; - élaboration/actualisation du CDMT ; - élaboration/actualisation du PPA ; - production et validation de l'Annuaire Statistique du MINPROFF.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'Action « Planification, Programmation et Budgétisation » a été exécutée de façon satisfaisante. Les diverses activités déployées ont permis au Comité PPBS de produire les documents attendus, en l'occurrence : l'actualisation de la stratégie à périmètre ministériel, le PAP, la Feuille de Route, le CDMT, le PPA, le premier Annuaire Statistique du Ministère, la mobilisation des ressources pour la mise en place du Système d'Information Statistique(SIS).								
Perspectives 2014	- Poursuite de la mise en place du SIS ; - mise en place des outils permanents de collecte des données statistiques minimales et de veille stratégique ; - organisation de sessions de renforcement des capacités en faveur des responsables du Comité PPBS ; - renforcement des capacités des responsables régionaux, prise en compte des besoins exprimés par les populations à la base ; - planification des réponses.								

Action 05 CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES								
OBJECTIF	Améliorer le cadre de travail dans les structures du MINPROFF							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de bâtiments construis,réhabilités et équipés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		22.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
			9 544 281	9 544 281	8 978 412	8 978 412	94,07 %	94,07 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La nouvelle démarche de management axée sur la performance vers laquelle l'État est résolument engagé, impose au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille de: - améliorer les conditions et le cadre du travail de son personnel ; - augmenter le taux de couverture nationale de ses services afin d'offrir un service de proximité adéquat à ses cibles.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Poursuite de la construction du bâtiment SS/R+3 à usage de bureaux du MINPROFF ; - réhabilitation des DDPROFF Dja et Lobo, Noun, Bui, Meme et Bouba et Ngoko ; - équipement des DRPROFF : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Adamaoua et Extrême Nord en matériel informatique.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Sur le plan technique, les résultats prévus pour cette action n'ont pas été entièrement atteints, en raison de l'insuffisance des ressources et des problèmes exogènes dus aux goulots d'étranglement observés dans le système de gestion des marchés publics qui n'ont pas permis d'utiliser une partie du crédit de paiement affecté à la construction du bâtiment SS/R+3. Néanmoins, 05 DDPROFF ont été réhabilitées.							
Perspectives 2014	Allouer davantage de ressources à cette action pour permettre à terme, non pas de réhabiliter les vieilles bâtisses existantes mais, de construire de nouvelles structures abritant les services du MINPROFF ; - reconduire éventuellement le crédit de paiement (140 000 000 F CFA) frappé de forclusion en 2013, pour la construction du bâtiment SS/R+3 à usage de bureaux.							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Dans l'optique de réaliser la contribution attendue du secteur social, en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille s'est fixé comme objectif stratégique de renforcer le rôle social et économique de la femme au sein d'une famille stable et harmonieuse. Pour l'atteinte de cet objectif, les priorités ont été axées sur la mise en œuvre cohérente et intégrée des trois (03) programmes ci-après:

- promotion de la femme et du genre;
- développement de la famille;
- développement institutionnel et gouvernance.

L'appréciation de la performance globale du département ministériel ne peut se faire qu'au regard du rendement obtenu sur chacune de ces politiques publiques.

Promotion de la femme et du genre: Le programme se proposait de contribuer à l'amélioration de la situation de la femme et de promouvoir le genre dans tous les secteurs de la vie nationale. Les actions réalisées ont permis de promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes, dans le cadre d'une démarche participative et multisectorielle, à travers le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation des communautés, des leaders d'opinion, des dépositaires de l'autorité traditionnelle, en vue d'un meilleur positionnement des femmes dans les instances décisionnelles. Par ailleurs, des associations et groupes de femmes ont bénéficié du renforcement des capacités en techniques modernes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agropastoraux, en montage et gestion des projets. Du matériel agricole, des semences améliorées, des tonnes d'engrais et des subventions pour un montant global de 60.000.000 de francs CFA leur ont été accordés, toutes choses de nature à réduire la pénibilité de leur travail, leur dépendance et d'améliorer le rendement de leurs activités économiques.

L'absence d'indicateur et de cible n'a pas permis de mesurer avec précision les performances enregistrées dans ce segment de politique publique.

Dans ses aspects déficitaires, le taux de réalisation du programme se laisse appréhender comme un des corollaires de l'insuffisance des ressources budgétaires dont souffre le Ministère en général, corollaire aussi de la nature des discriminations du genre enracinées dans les réalités socio-anthropologiques surannées qui bénéficient encore, dans bien des communautés, d'une organisation sociale patriarcale.

Développement de la famille: Le programme visait à contribuer au développement et au renforcement de la famille comme institution sociale. Il était question de prévenir les dysfonctionnements au sein des couples et des familles, d'atténuer les effets néfastes de la pauvreté au sein des familles, de contribuer à la lutte contre le VIH SIDA et de créer une

synergie d'actions des parties prenantes en matière de promotion et de protection de la famille et des droits de l'enfant.

Les actions menées ont contribué à la quête de l'atteinte des objectifs susvisés, même s'il faut déplorer ici la non détermination exacte de l'indicateur et de la cible dans cet axe stratégique, rendant difficile une mesure objective. En effet, la mise en œuvre du Programme d'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale a permis de renforcer les capacités des responsables du MINPROFF, d'informer, sensibiliser et accompagner les couples vivant en union libre en vue de la légalisation de leur union.

En outre, de nombreuses personnes et familles à revenus limités ont bénéficié d'appuis pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, des supports de sensibilisation sur les droits de la famille ont été produits et vulgarisés.

Malgré les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs du programme, l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières n'a pas favorisé la réalisation de la performance souhaitée.

Développement institutionnel et gouvernance: Ce programme avait pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles en matière de promotion de la femme et de la famille. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, il a été retenu comme indicateur, le taux de réalisation des activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille dont la cible en 2015 a été fixée à 95%.

Au terme de l'année 2013 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes du département ministériel, il apparaît un taux de réalisation avoisinant 87%; ce qui représente une performance remarquable permettant au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, dès la première année de mise en œuvre de son programme budgétaire triennal, de se rapprocher de la cible projetée.

Cette performance a été possible grâce, notamment, au renforcement de la coordination stratégique avec la tenue de la troisième Conférence Annuelle des Responsables des Services Centraux et Déconcentrés, le renforcement des effectifs du MINPROFF, l'appropriation progressive des techniques de la Gestion Axée sur les Résultats et le début de la réalisation effective des programmes.

3.2. LEÇONS APPRISES

- La qualité du Projet de Performance des Administrations(PPA) est garante d'une élaboration efficace du Rapport Annuel de Performance(RAP);
- L'absence d'indicateurs et des cibles rend ardue et aléatoire l'évaluation du niveau de performance d'une administration;

- Un choix pertinent des indicateurs et les cibles permet de mieux renseigner sur les performances réalisées. Un mauvais choix d'indicateur, par exemple, oblige à s'écarter de la réalité exprimée par les activités menées au sein d'une action précise;
- La mise en place d'un système de collecte des données statistiques est nécessaire afin de mieux renseigner les indicateurs ;
- Le budget programme est une construction permanente. Il y a nécessité d'un renforcement des capacités des acteurs de la chaîne et, notamment, un accompagnement dans l'élaboration des outils de pilotage;
- Une coordination cohérente des programmes est gage de l'efficacité du budget programme;
- Pour être efficace, la réforme nécessite une plus grande implication de toutes les Administrations, s'agissant notamment du respect des normes et principes qui gouvernent cette nouvelle démarche de gestion publique ; à cet égard, le MINFI et le MINEPAT doivent en produire des guides;
- La contre performance dans l'exécution des programmes du MINPROFF est généralement due à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

3.3. PERSPECTIVES 2014

- Renforcer la coordination opérationnelle des actions d'un programme et celle des activités d'une action, pour améliorer la qualité des résultats de chaque programme ;
- Revoir les indicateurs pour plus de pertinence dans le suivi des performances d'un programme et de ses actions ;
- Mettre en place un système de collecte des données statistiques permettant de mieux renseigner les indicateurs ;
- Poursuivre et intensifier en interne, la formation des responsables à tous les niveaux sur le budget programme ;
- Mettre en place un intranet pour fluidifier la circulation de l'information sur les programmes au sein du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
- Elaborer, pour les prochaines échéances, un PPA permettant d'apprécier sans ambiguïté la qualité de la gestion des politiques publiques.